



OBSERVATOIRE
PARTENARIAL
DES ESPACES
AGRICILES,
NATURELS ET DE
L'ALIMENTATION

JUIN
2023

L'agriculture du Scot Roannais en 2020

PRÉSENTATION

Tous les dix ans, l'Opeana produit des synthèses issues du recensement agricole. En 2020, il propose une analyse des principales évolutions agricoles sur les douze Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise, définie par le périmètre de l'inter-Scot.

Ces données sont précieuses pour les partenaires de l'Opeana car elles permettent de rendre compte des évolutions de l'activité agricole sur leurs territoires et ceux de leurs voisins. Ce document présente les chiffres agricoles pour le Roannais.

Après un portrait général de 2020, cette publication présente les grandes évolutions en termes de structuration des exploitations et de population agricole avant de questionner les enjeux environnementaux et climatiques et les changements de pratiques associés (irrigation, agriculture biologique...). La dernière partie présente les productions principales du territoire et les nouvelles tendances au regard de la consommation de l'espace et du potentiel de production.

NB : La baisse du nombre d'exploitations agricoles est forte et constante dans l'ensemble du territoire étudié et de la France ; ce qui engendre une baisse systématique du nombre d'exploitations pour toutes les variables. Dans cette publication c'est donc l'évolution de la part des exploitations que l'on observe.

Ex. : si on passe de 604 exploitations en 2010 à 386 en 2020 et que l'on regarde la variable des circuits courts : on est passé de 212 à 189 exploitations pratiquant les circuits courts et ce nombre a donc diminué a priori. Mais si l'on s'intéresse à la part, on observe une augmentation : on est passé de 212 exploitations pratiquant les circuits courts en 2010 sur 604 au total (soit $212 / 604 = 35\%$ des exploitations à 189 sur 386 en 2020 (soit 49%) soit une évolution de $+40\%$ de la part des exploitations en circuits courts.

Un coup d'oeil sur l'agriculture du Roannais en 2020	2
Quelles sont les grandes évolutions économiques de l'agriculture du Roannais ?	4
Comment l'agriculture du Roannais fait-elle face aux enjeux environnementaux et sociétaux ?	6
Quelles sont les grandes productions agricoles du Roannais ? Et quelles sont les nouvelles tendances ?	8
Conclusion	9
Lexique	11

Un coup d'oeil sur l'agriculture du Roannais en 2020

Source :

Recensement Général Agricole (RGA)



1 301 exploitations
d'une surface agricole moyenne
de **74 ha par exploitation**

48 ha



6%

des exploitations ont un avenir
agricole incertain

8%



3 134 personnes

soit 1 890 ETP dont **17%** de salariés

33%



30%

des exploitations sous labels
de qualité dont **10%** en AB

39%
dont 13% en AB



7%

de SAU en agriculture biologique

10%



23%

en circuit court
dont 18% par la vente directe

35%
dont 24% en direct



13%

des exploitations avec une activité
de diversification (atelier de
transformation, agritourisme...)

16%



1%

de surfaces irriguées

10%



140 145 ha de surface
agricole utile (SAU)
soit **69%** du territoire

47%



1 718 chefs d'exploitations

dont **22%** de femmes

22%



126 931 k€

de PBS générée par les exploitations
soit **98 k€/exploitation**

113 k€



66%

d'exploitations individuelles

67%



14% des exploitants ont plus de 60 ans

17%

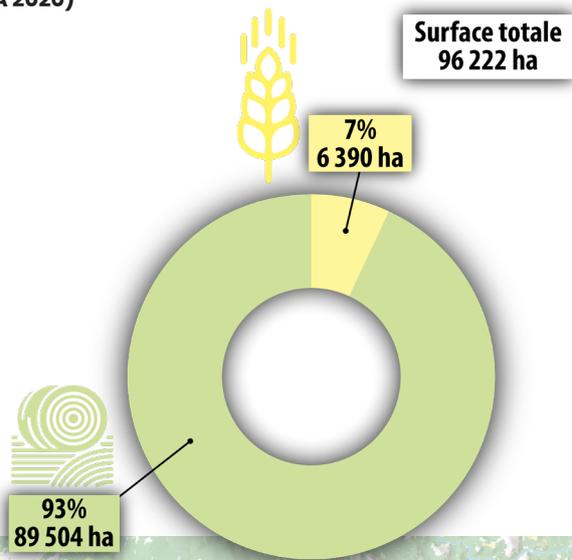
Note :

A titre comparatif, les chiffres sur la carte à fond vert sont ceux de l'inter-Scot.

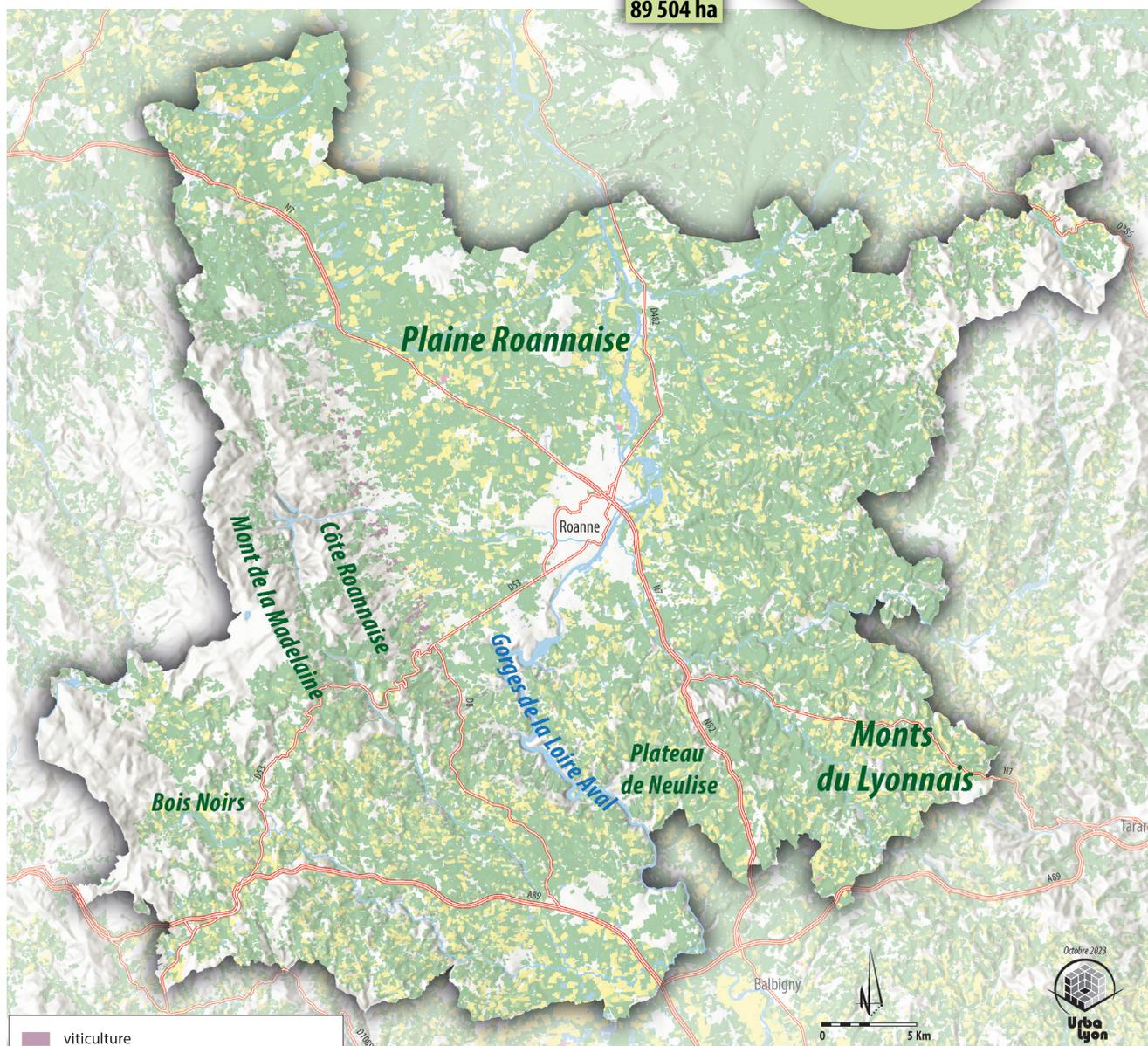
* : L'ensemble des acronymes ainsi que le vocabulaire spécifique sont définis dans le lexique en fin de publication.

Répartition des surfaces agricoles selon le type de cultures (RGA 2020)

- grandes cultures
- autres cultures industrielles
- maraîchage
- prairies et fourrages
- vignes
- vergers
- autres cultures



Territoire du Scot Roannais



- viticulture
- arboriculture
- maraîchage
- autres espaces agricoles
- grande culture
- élevage (fourrage et prairie temporaire)
- élevage (prairie permanente)

source : RPG 2019



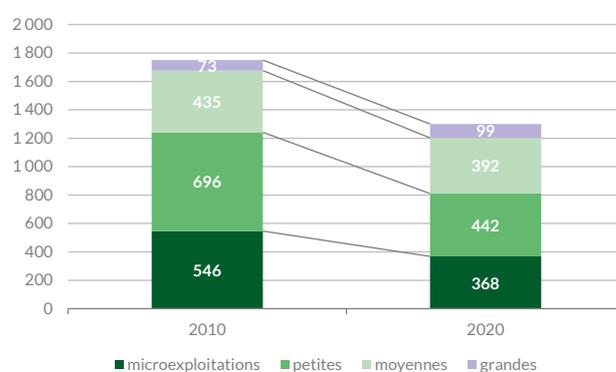
Quelles sont les grandes évolutions économiques de l'agriculture dans le Roannais ?

(2010-2020 et 1970-2020)

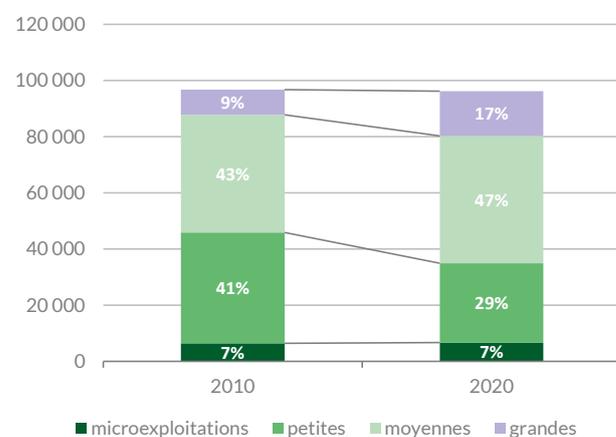
Une diminution du nombre d'exploitations qui profite aux exploitations les plus grandes

- Le nombre d'exploitations dans le Roannais a reculé de 26% entre 2010 et 2020.
- La SAU est restée relativement stable, avec un recul de 475 hectares.
- Cette évolution de l'agriculture depuis 1970 s'explique par l'agrandissement des exploitations, passant de 18 à 74 hectares de SAU moyenne en 50 ans.
- Cette disparition profite aux grandes et moyennes exploitations, déjà les plus productives.

Nombre d'exploitations



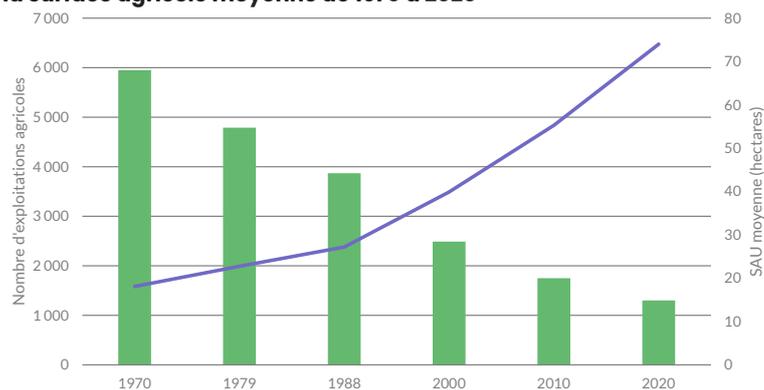
SAU



Un ralentissement de la perte d'exploitations sur les dix dernières années

- C'est entre 2000 et 2010 que les exploitations ont disparu au rythme le plus rapide : un tiers d'entre elles n'a pas passé la décennie.
- La tendance se maintient, mais ralentit : entre 2010 et 2020, un quart des exploitations a disparu par rapport à 2010.
- Cette situation s'explique par l'arrêt de certains exploitants pour des raisons économiques ou par l'absence de repreneur.

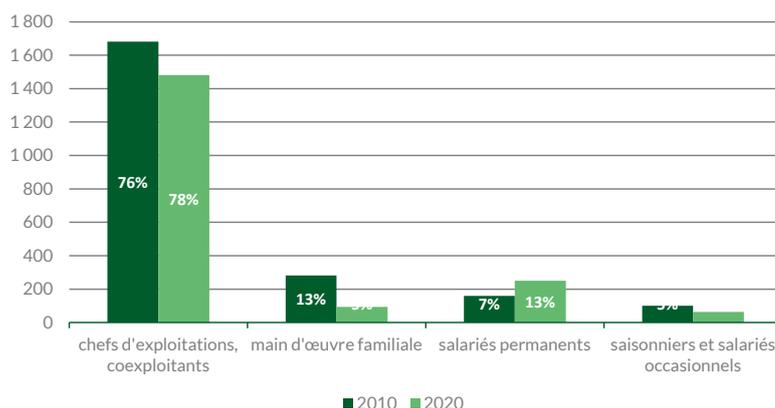
Évolution du nombre d'exploitations et de la surface agricole moyenne de 1970 à 2020



L'emploi familial en baisse et une plus grande proportion de salariés

- Depuis 2010, la main-d'œuvre totale dans le Roannais connaît une baisse plus soutenue en effectifs qu'au niveau de l'inter-Scot (-36% contre -27%).
- Les chefs et cheffes d'exploitations maintiennent une forte participation au travail, avec 78% des ETP, largement supérieure au reste de l'inter-Scot (60%).
- La participation de la main-d'œuvre familiale est devenue marginale, reculant à 5% des ETP en 2020.
- La part des salariés permanents a en revanche augmenté pour atteindre 16% des ETP (+59 % en effectifs et +56 % en ETP).

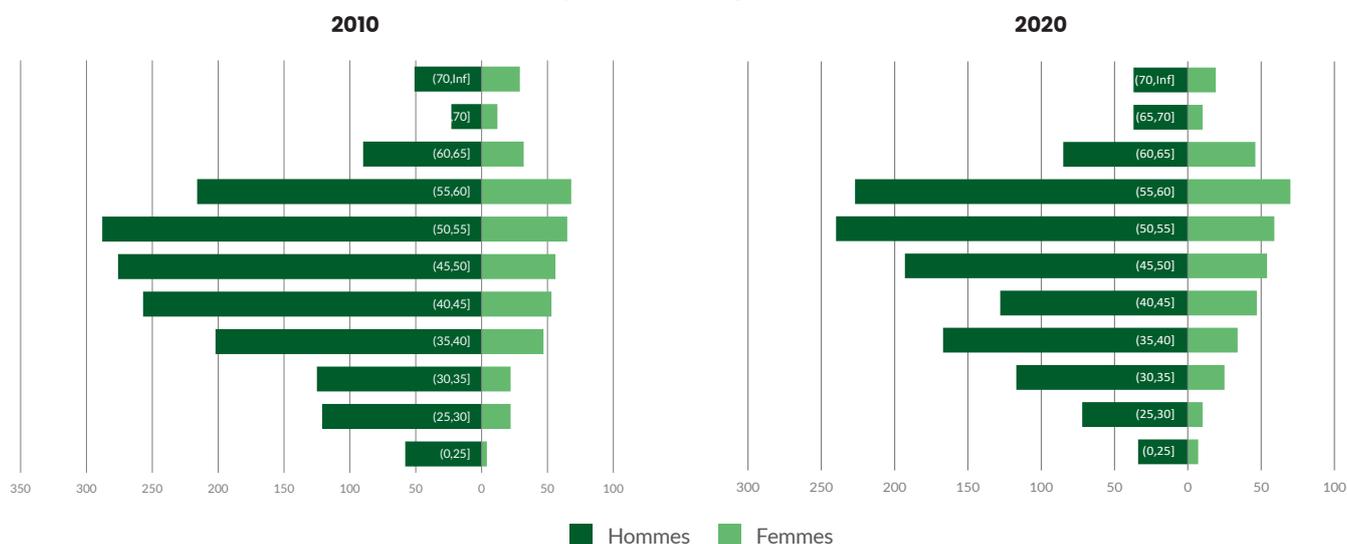
Évolution de la main d'oeuvre de 2010 à 2020 en équivalent temps plein



Une population vieillissante et une évolution du statut des femmes

- La population agricole est vieillissante et montre peu de signes de renouvellement.
- La part des «40 ans et moins» est stable, autour de 28%.
- Toutefois, la part des «plus de 50 ans» progresse de 41% en 2010 à 48% en 2020.
- Plus d'un tiers des agriculteurs et agricultrices a entre 50 et 60 ans en 2020.
- La part de femmes à la tête des exploitations agricoles a augmenté sensiblement, passant de 19,3% à 22,1%.
- Il y a une plus grande proportion de femmes que d'hommes dans les tranches d'âge les plus hautes (les +60 ans et +70 ans sont à 35% féminins).
- Cependant, la part de jeunes femmes, «25 ans et moins» a progressé passant de 6 à 17 % des effectifs totaux.

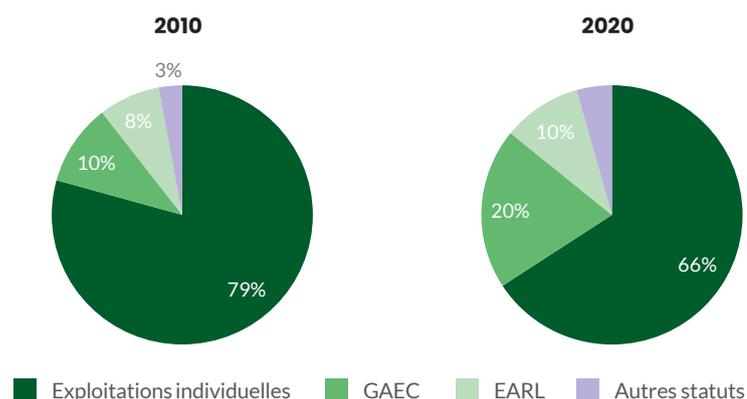
Pyramides des âges



Une évolution des statuts vers des formes sociétaires

- Entre 2010 et 2020 les exploitations individuelles sont restées majoritaires même si elles ont diminué au profit des EARL qui ont doublé.
- Ces statuts permettent d'améliorer les conditions de travail en partageant les rythmes entre plusieurs associés.

Statuts des exploitations



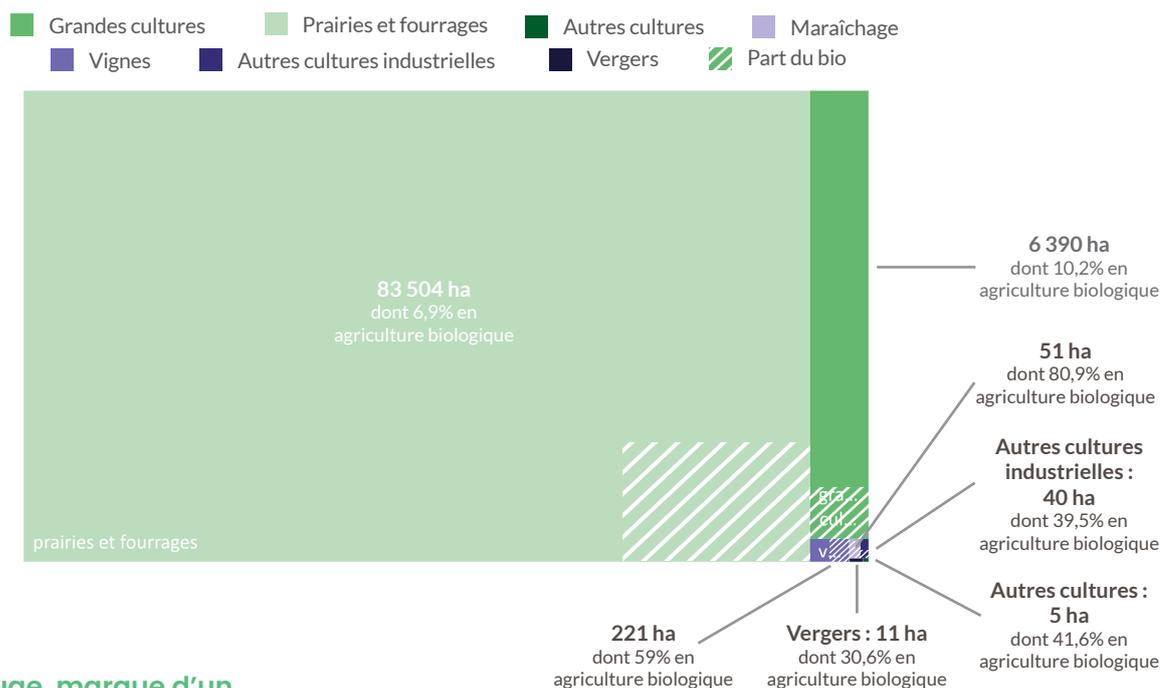


Comment l'agriculture du Roannais fait-elle face aux enjeux environnementaux et sociétaux ?

L'agriculture biologique est peu plébiscitée, malgré un maraîchage très engagé

- Avec 7 055 hectares, la part des surfaces en AB est sensiblement inférieure à celle de l'inter-Scot : 7,3% pour 10,4%.
- Avec 6 212 hectares, 88% des surfaces en AB correspondent à des prairies et fourrages
- 7% de la SAU en prairies et fourrages sont en AB.
- 650 hectares de SAU en grandes cultures sont en AB, soit 10% de leurs surfaces totales.
- 81% de la SAU en maraîchage est en AB, avec 41 hectares concernés.
- 131 hectares de vignes sont en AB ce qui correspond à 60% de leur SAU totale.
- 131 hectares de vignes sont en AB ; ce qui correspond à 60% des surfaces de cette culture.

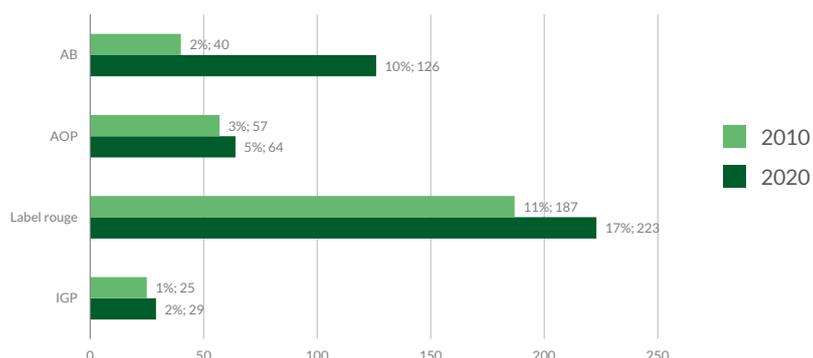
Agriculture biologique et labels de qualité



Le Label rouge, marque d'un territoire d'élevage

- Depuis 2010, l'ensemble des labels de qualité a augmenté en proportion dans les fermes du territoire mais plus modérément pour les AOP et IGP.
- Avec 17% des exploitations concernées, le Label rouge est le plus représentée.
- Le nombre d'exploitations en AB a triplé passant de 40 à plus de 120 fermes labellisées (+320% en part), soit 10% des exploitations.
- La progression de l'AB permet aux exploitations de mieux valoriser leurs produits dans une situation d'élevage en difficulté.

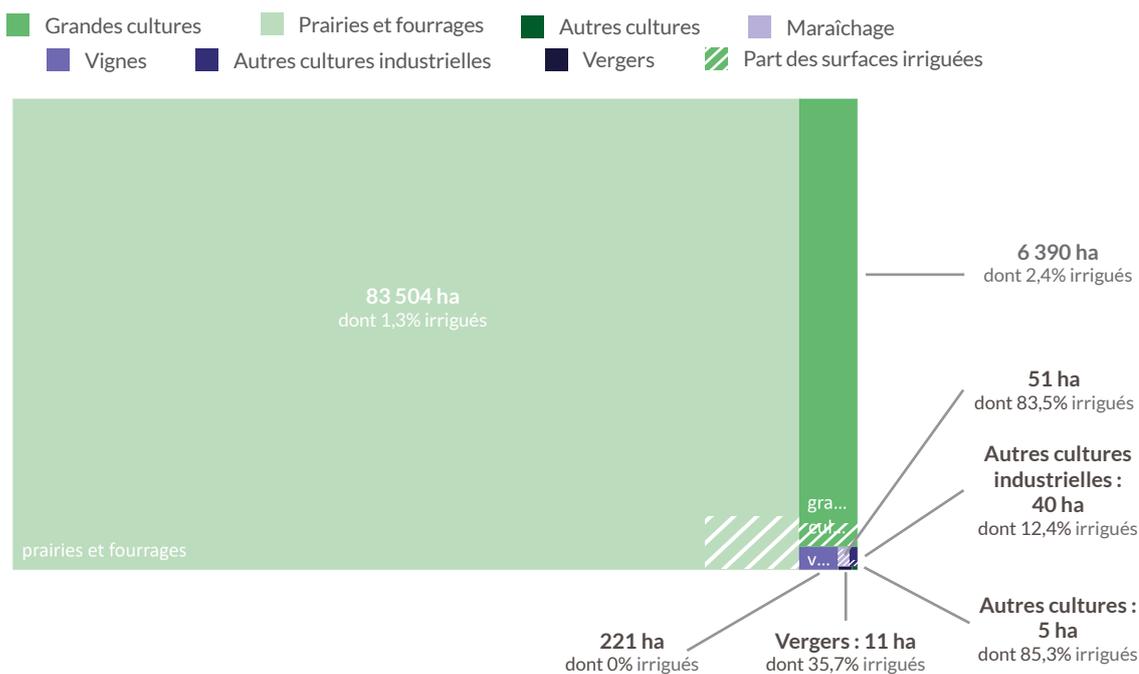
Part des exploitations bénéficiant d'un label de qualité



Une très faible irrigation

- La part de surface irriguée sur le territoire du Roannais est significativement plus faible que dans l'inter-Scot (1,4% contre 11%)
- Entre 2010 et 2020, l'irrigation a progressé de 464 hectares dans le Roannais, soit 50% de plus qu'en 2010.
- L'irrigation concerne d'abord les prairies et fourrages, avec 1 172 hectares, soit 85% des surfaces irriguées.
- Les prairies et fourrages sont irrigués pour 7% de leur SAU totale.
- Comme ailleurs, le maraîchage est largement irrigué, avec 81% de sa SAU totale, soit 41 hectares.
- Les autres cultures, notamment plantes aromatiques, ont connu une très forte progression de leurs surfaces irriguées mais ne représentent en surface seulement quelques hectares.

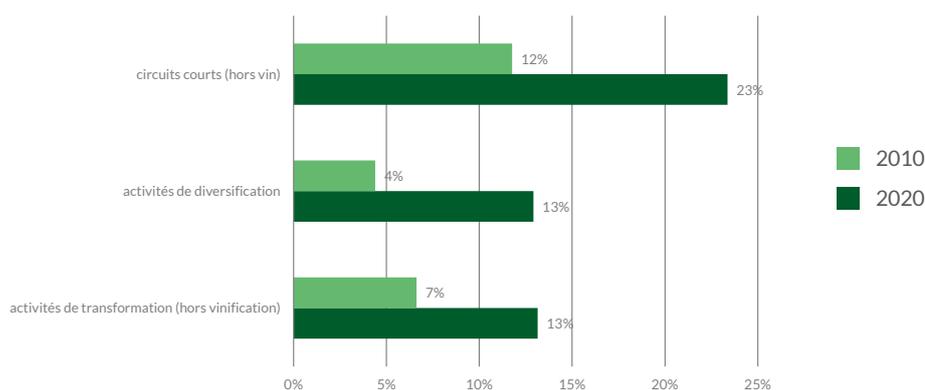
Part des surfaces irriguées en 2020



Les exploitations du Roannais se diversifient

- La vente en circuits courts, dont vente directe, est moins importante que dans l'inter-Scot (18%) mais elle a doublé en 10 ans passant de 12 à 23% des exploitations.
- Les activités de diversification sont également en augmentation ; leur proportion a triplé en 10 ans.
- Le travail à façon a beaucoup progressé et concerne désormais 6% des exploitations
- (+522% d'augmentation en part contre +163% sur l'inter-Scot).
- Depuis 2010, le nombre d'exploitations pratiquant des activités de transformation a augmenté de 7 à 15% via notamment des ateliers de découpe de viande (100 exploitations recensées en 2020).

Part des exploitations concernées par des activités de diversification, de transformation et de circuits courts



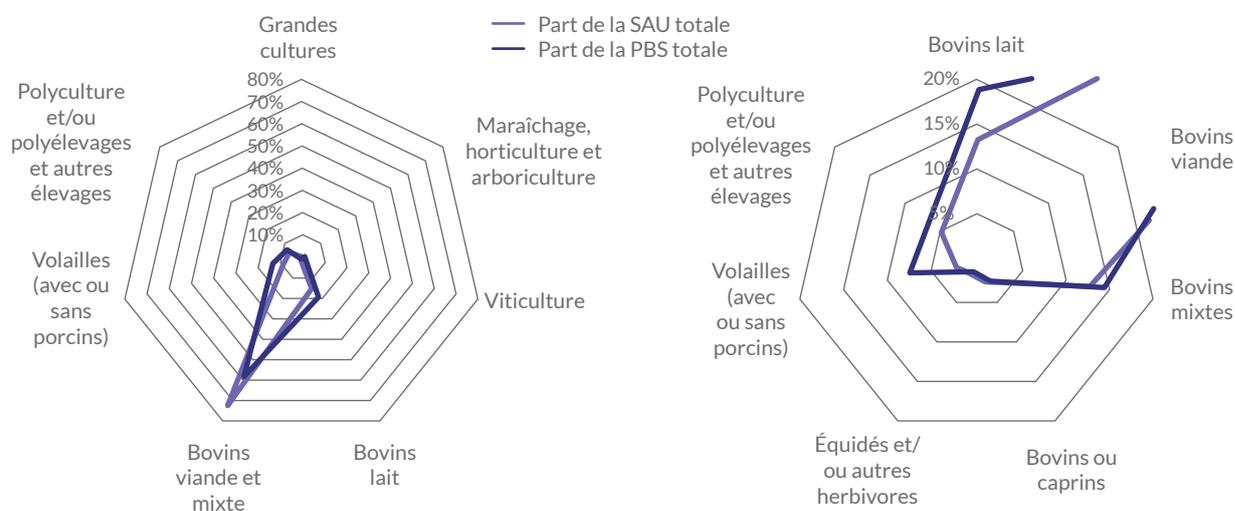


Quelles sont les grandes productions agricoles du Roannais ? Et quelles sont les nouvelles tendances ?

Un territoire très spécialisé en bovins

- Le Roannais est globalement un territoire d'élevage, très orienté vers les bovins.
- Le PBS moyen généré par exploitation est plus faible que dans le reste de l'inter-Scot : 98 k € contre 113 k€.
- Les élevages bovins allaitants et mixte représentent la production majoritaire sur le territoire du Roannais puisqu'ils constituent 51% de l'ensemble des exploitations et 59,5% de la surface totale.
- Avec 43% de la PBS totale, les élevages bovins allaitants constituent la plus grosse part de la PBS, globalement stable entre 2010 et 2020 (+1,2%).
- Les bovins lait constituent la seconde production du territoire : 12% de l'ensemble des exploitations, 13% de la SAU totale et 19% de la PBS.
- Les élevages volaillers et porcins comptent 14% des exploitations, 8% de la SAU et 12% de la PBS.

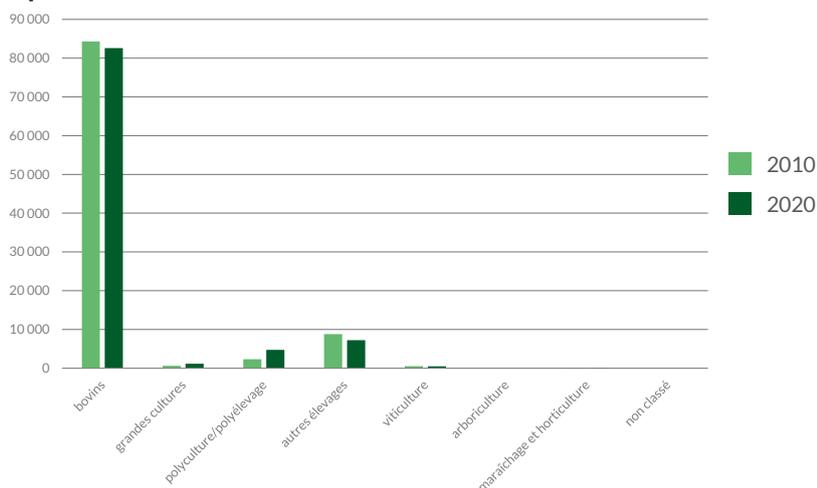
Part de SAU et PBS des principales orientations technico-économiques des exploitations (OTEX) (à gauche), focus élevage (à droite)



Une baisse relative sur la dernière décennie

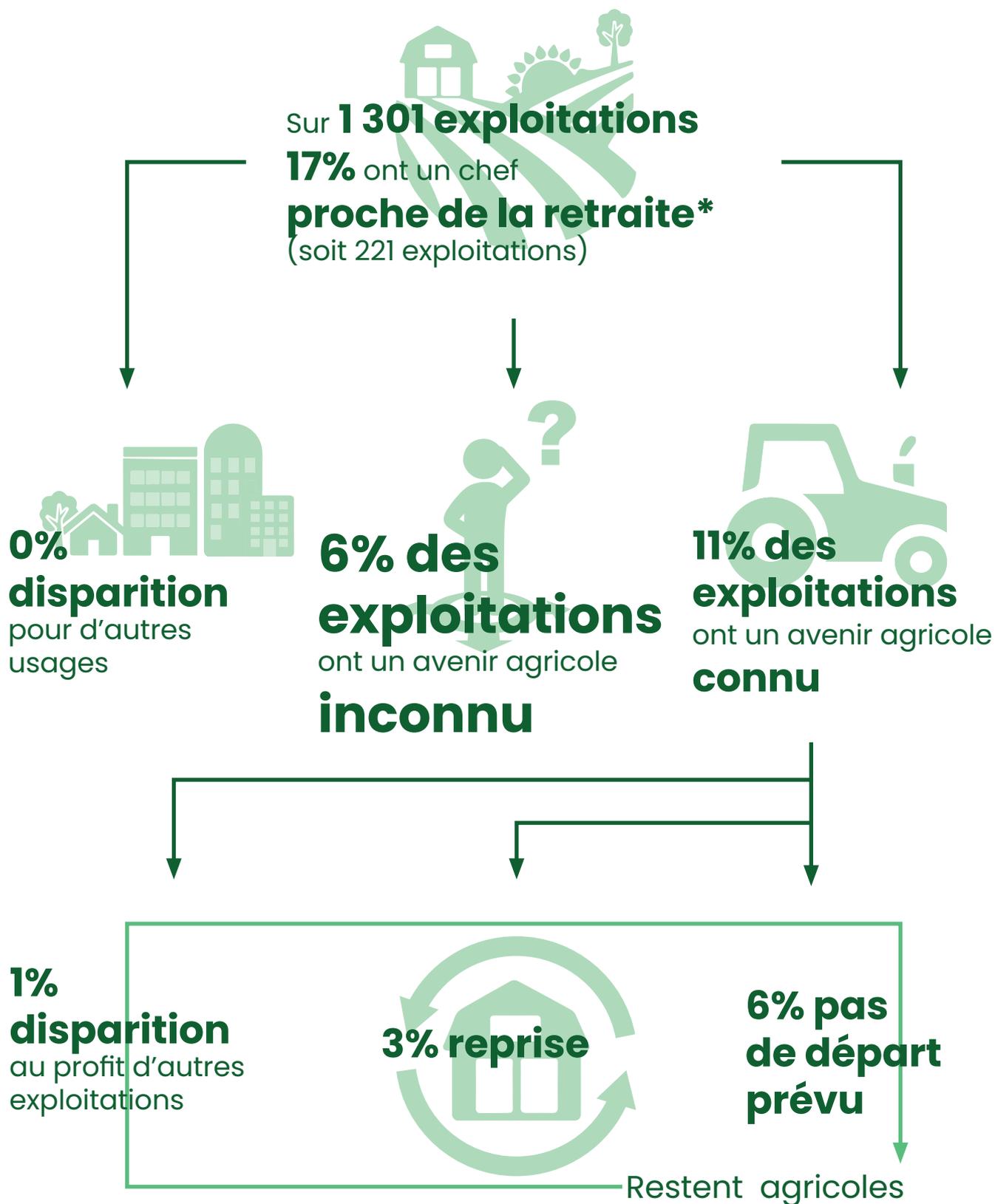
- Les élevages bovins ont perdu 1700 hectares de surface et un quart de leurs exploitations essentiellement sur les élevages de bovins mixtes.
- Les élevages de bovins allaitants ont, quant à eux, augmenté de 7% d'exploitations et 5% de SAU (en part) ce qui témoigne de leur bonne dynamique.
- Les exploitations en polyculture-élevage connaissent un gain d'une dizaine d'exploitations et une surface qui a doublé.
- Les surfaces en grandes cultures ont doublé mais elles restent marginales par rapport à l'élevage.

Répartition des OTEX en surfaces en 2010-2020





Conclusion



* proche de la retraite : exploitation dirigée par au moins un exploitant qui a dépassé 60 ans.

* avenir agricole inconnu : les chefs d'exploitation déclarent ne pas savoir ce que va devenir leur exploitation dans les trois prochaines années.



Avec une moyenne de 74 hectares de SAU, les exploitations du Roannais sont significativement plus grandes que celles de l'aire métropolitaine, alors qu'elles génèrent une PBS plus faible. Les élevages du Roannais devraient pouvoir dégager une plus grande valeur ajoutée de leur production par le recours massif aux labels de qualité notamment l'agriculture biologique encore sous-représentée aujourd'hui. En effet, seulement 10% des exploitations et 7% de la SAU totale sont en AB.

Les élevages laitiers ont cependant reculé durant la décennie 2010-2020, en nombre et en SAU, au profit d'autres élevages, notamment bovins allaitants. Ce recul, bien que mesuré, montre qu'il y a une réorientation de certains élevages, laitiers en 2010, vers l'élevage allaitant, témoignant des difficultés économiques et des contraintes professionnelles fortes (avec la traite notamment).

Ce territoire est largement couvert de prairies et surfaces fourragères ce qui indique une agriculture orientée vers l'élevage allaitant extensif avec 17% des exploitations labellisées en Label rouge et où l'irrigation occupe, par conséquent, une place marginale.

Globalement, l'agriculture du Roannais pourrait, transformer ses faiblesses actuelles en forces pour l'avenir notamment du fait de sa faible dépendance à l'irrigation. Face au recul démographique de la population agricole, en cours et futur, la valorisation des productions peut être une solution, pour motiver de nouvelles générations d'agriculteurs et agricultrices à embrasser les métiers contraignants de l'élevage. Nombre d'éleveurs laitiers avait déjà développé cette stratégie après la crise du lait de la fin des années 2000. De plus, la proximité de bassins de consommation importants, comme Lyon, Saint-Etienne et Clermont-Ferrand, peut être une opportunité pour valoriser des productions de qualité issues d'élevage bovin du Roannais.

Retrouvez les publications des chiffres par territoire issus du recensement agricole 2010 sur le site d'UrbaLyon :

Les chiffres clés de l'agriculture et des espaces agricoles des Scot agglomération lyonnaise, Beaujolais, Ouest Lyonnais, Monts du Lyonnais ainsi que douze plaquettes sur les Communautés de Communes et Pays.





Lexique

AOP

AOP-AOC : l'appellation d'origine protégée (AOP), signe européen, désigne un produit dont les principales étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique. L'appellation d'origine contrôlée (AOC), signe national constitue une étape vers l'AOP. La notion de terroir, système d'interactions entre un milieu physique et biologique et un ensemble de facteurs humains fonde le concept des appellations d'origine. *Source : Agreste*

Autres cultures industrielles

Ce poste comprend notamment les bourgeons de cassis, les cultures tinctoriales (betterave rouge pour la fabrication de colorants), le sorgho à balai, le seigle récolté en vert pour la vannerie, la cardère à foulon, le topinambour pour la distillerie. *Source : Agreste*

EARL

Exploitation agricole à responsabilité limitée. Forme de société civile spécifique à l'agriculture, régie par le code rural. La société unipersonnelle ou entre époux est admise, la participation de tous les associés aux travaux n'est pas obligatoire. En revanche, les associés ne bénéficient pas de la transparence juridique. La responsabilité financière des associés est limitée. *Source : Agreste*

ETP

Equivalent-temps-plein. Un ETP correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année). *Source : Agreste*

Exploitation individuelle

L'activité agricole est exercée par un exploitant seul ou avec les membres de sa famille. Ces derniers peuvent avoir le statut de co-exploitant, de conjoint collaborateur, d'aide familial, d'associé d'exploitation ou bien de salarié. Dans l'entreprise individuelle, les biens personnels de l'exploitant ne sont pas distincts des biens professionnels. L'exploitant est responsable des dettes de son entreprise sur l'ensemble de son patrimoine. *Source : Chambre d'Agriculture PACA*

GAEC

Groupement agricole d'exploitation en commun. Forme de société spécifique à l'agriculture, régie par le code rural, le Gaec se caractérise par la participation de tous les associés aux travaux, une responsabilité financière limitée et le principe de transparence : les associés conservent sur le plan économique, social et fiscal leur statut de chef d'exploitation. *Source : Agreste*

IGP

L'indication géographique protégée (IGP), signe européen, distingue un produit dont toutes les phases d'élaboration ne sont pas nécessairement issues de la zone géographique éponyme mais qui bénéficie d'un lien à un territoire et d'une notoriété. *Source : Agreste*

OTEX

Orientation technico-économique des exploitations : classification européenne des exploitations selon leur production principale ; lorsque la Production Brute Standard (PBS) dépasse deux-tiers du total. *Source : Agreste*

PBS

Production Brute Standard par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petite » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS. *Source : Agreste*

Salariés permanents/occasionnels

Les personnes employées sont distinguées selon qu'elles ont été présentes plus de 8 mois sur l'exploitation ou moins. Dans le premier cas, elles sont considérées comme y travaillant de façon permanente, et dans le second comme des employés saisonniers ou occasionnels. *Source : Agreste*

SAU

Surface Agricole Utilisée. Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes. *Source : Agreste*



Directeur de publication : **Damien Caudron**
Référent : **Bertille Joli** - b.joli@urbalyon.org

Ce rapport résulte d'un travail associant les métiers
et compétences de l'ensemble du personnel de l'Agence d'urbanisme



Agence d'**Urbanisme** de l'aire
métropolitaine **lyonnaise**

Tour Part-Dieu, 23^e étage
129 rue Servient
69326 Lyon Cedex 3
Tél. : +33(0)4 81 92 33 00
www.urbalyon.org

La réalisation de ce rapport a été permise par la mutualisation
des moyens engagés par les membres de l'Agence d'urbanisme